



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 2403

Texte de la question

Suite à la cessation des émissions de télévision locale 8 Mont-Blanc, M. Michel Meylan attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultés de diffusion par le réseau hertzien auxquelles sont confrontées les télévisions locales hors des zones urbaines. Le coût des droits de retransmission par Télédiffusion de France (plus de 5 millions de francs par an) constitue une charge très lourde d'exploitation. Les travaux d'investissement pour l'aménagement de relais hertziens sont généralement pris en charge par les collectivités locales qui ne perçoivent que rarement un loyer auprès des utilisateurs de ces sites de rediffusion. 8 Mont-Blanc a démontré au travers d'une audience importante qu'elle répondait à une attente du public pour une information locale et des émissions culturelles, économiques ou sportives adaptées aux spécificités d'une région de montagne. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend proposer pour adapter la politique tarifaire de TDF qui détient un monopole de fait.

Texte de la réponse

Depuis leur création, la situation économique des télévisions locales est difficile. Plusieurs facteurs sont en cause, non seulement les coûts afférents à leur diffusion mais aussi la faiblesse des ressources recueillies par ces services de télévision. Entreprises privées qui ne peuvent retirer l'essentiel de leur financement des subventions publiques, les télévisions locales doivent trouver leur place dans un champ économique local où presse et radio assurent leurs recettes grâce à la publicité de proximité. Dans le cas particulier de 8 Mont Blanc, la principale raison de la cessation d'activité n'est pas à rechercher dans des coûts de retransmission. TDF, qui n'exerce pas un monopole dans le cas des télévisions privées, propose des tarifs en relation avec les services qu'il est amené à rendre ; or la zone de diffusion concernée par cette chaîne se trouve être à la fois large et relativement complexe. Pour aider au démarrage de la chaîne TDF avait contractualisé une montée en charge progressive de ses droits de diffusion ; le problème de la société de télévision est de n'avoir pu développer ses recettes en conséquence. Les difficultés des télévisions locales étant générales, une concertation devra être engagée sur ce sujet avec l'ensemble des professionnels concernés. Sur ces bases, le Gouvernement pourra être amené à prendre les mesures qui recueilleront un large assentiment.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2403

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2685

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3699